

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-051**

Date de la convocation : 07/05/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 21

Le seize mai deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJL, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Vincent THIERION.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT-CHAUVET, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Vincent THIERION et M. Jean-Pol RICHELET donne pouvoir de vote à M. Bruno DAUPHY.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : CREATION DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS
DE LA VILLE DE VOUZIER**

Vu la délibération n°DC2018/96 du Conseil Communautaire du 14/11/2018 portant création d'un service commun « Service à la population » ;

Vu la délibération n°DC2022-57 du Conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau communautaire la création des emplois non permanents,

Considérant que la commune de Vouziers organise un accueil collectif de mineurs du 08/07/2024 au 02/08/2024 ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **DE CREER 3 emplois d'animateurs BAFA et 1 emploi d'animateur stagiaire BAFA.**
- **DE FIXER les conditions et rémunérations comme suit :**
 - **diplômés BAFA pour les missions d'animateurs : 93.20 € forfait journalier, sur la base de 21 jours (20 + 1 de préparation) ;**
 - **stagiaire BAFA : 83.84 € forfait journalier, sur la base de 21 jours (20 + 1 de préparation) ;**
 - **DE CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.**

Le Président,

**Benoît SINGLIT**